*Amadou Abdoulaye KONE**
Faculté de droit
Université de Belgrade

UDC 314.15(4)"20"
DOI: 10.5937/adpn2504067A
Article de revue

L'ONU FACE A L'IMMIGRATION CLANDESTINE DES AFRICAINS VERS EUROPE. UN CALVAIRE DANS LES PAYS DE TRANSIT: ECHEC OU DEFIS

Résumé

L'émigration clandestine de l'Afrique vers l'Europe constitue un défi majeur pour la communauté mondiale, prévoyant une approche unifiée, coordonnée et humanitaire. L'exode clandestin, exacerbé par les conflits, la pauvreté, les changements climatiques et les violations des droits de l'homme, a poussé des milliers de personnes à se lancer dans les périples périlleux de la Méditerranée, souvent avec un coût mortel pour leur vie. En tant que participant essentiel à la gestion des situations de crise humanitaire, l'ONU est sollicitée pour prendre part à la conception de solutions pérennes et inclusives. Cette proposition de résumé aborde les origines de l'immigration clandestine, mettant en lumière les conséquences pour les pays d'origine, en transit et hôtes. Elle propose une action collective axée sur la promotion des droits de l'homme, l'amélioration des procédures de coopération entre les nations, ainsi que le soutien au développement économique et à la stabilité dans les régions les plus touchées. Elle souligne également l'importance d'une gouvernance mondiale pour réguler les flux migratoires et promouvoir le bien-être des migrants grâce à des politiques globales qui privilégient la solidarité, la sécurité et l'intégration. Pour faire face à des actions incontrôlées, l'ONU cherche à renforcer ses initiatives, notamment grâce au biais du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Les objectifs étant de mettre en place des programmes d'aide, d'encourager la réintégra-

* L'auteur est doctorant à l'Université de Belgrade – Faculté de droit. Adresse électronique de l'auteur: koneamadouabdoulaye@gmail.com.

tion des migrants et de promouvoir un dialogue constructif entre les pays concernés. Il est primordial de mettre l'accent sur la prévention des causes de la migration clandestine, en appuyant les projets locaux de développement durable, en défendant les droits des migrants et en favorisant une gestion unifiée des frontières dans les pays de transit difficiles. Ainsi, la lutte contre l'immigration clandestine ne peut se baser uniquement sur des actions de sécurité, elle doit s'intégrer dans un projet global qui respecte la dignité humaine et favorise la coopération internationale pour un futur plus équitable et juste.

Mots clés*: l'ONU, Immigration clandestine, Transit, Echec, Défis*

1. INTRODUCTION

Organisation des Nations Unies, est une organisation internationale fondée le 24 octobre 1945, après la Seconde Guerre mondiale. l'ONU joue un rôle essentiel dans la diplomatie mondiale, bien que sa capacité à résoudre tous les conflits soit parfois limitée par les intérêts.

Elle aide à maintenir une relation complexe et stratégique avec l'Afrique, visible à travers ses interventions dans divers secteurs, notamment l'immigration qui est une question cruciale vers l'Europe à la recherche d'une vie bien meilleure. Bien que ses pays de départ de ses jeunes africains aient des rapports de coopérations bilatérales et diplomatique entre l'Afrique et l'Europe qui ne privilégie pas ses migrants après un calvaire dans le pays de transit (le Maghreb) et la tragédie méditerranéenne au vu d'une communauté international défaillante.

En effet, durant la dernière décennie, l'immigration clandestine a connu une escalade inquiétante, devenant ainsi un défi de première importance. On observe plutôt un suicide collectif de milliers de jeunes venant d'Afrique qui cherchent à fuir leur pays d'origine à cause de la guerre, la pauvreté, manque d'emplois, au lieu d'une simple migration. Cette tragédie, qui attire l'attention et nécessite des mesures adéquates, se déroule désormais au cœur de la Méditerranée. Cela en fait donc un phénomène plus inquiétant qui soulève davantage d'interrogations que jamais. Ainsi, il est essentiel que les pays d'Afrique subsaharienne sai-

sissent les défis liés à l'immigration qu'ils affrontent afin d'éliminer les problèmes qu'elle engendre.[1]

Un départ imposé, contraint ou prématuré pour certains jeunes représente-t-il un obstacle à la croissance d'un continent qui a besoin de sa jeunesse pour atteindre son développement? Est-ce un lien organisationnel défaillant ou une incohérence dans la gestion politique ou diplomatique qui la cause (Niang 2024; Mankou 2021).

L'humanité est détruite sous vos yeux dans les pays de transit. Pas de sécurité, Pas de nourriture, pas de couverture. Les arabes torturent les noirs, les emprisonnent, et ensuite les vendent comme des esclaves. La peau noire est massacrée sur le désert de Tanger au Maroc, torturée à Sfax en Tunisie, battue et emprisonner en Lybie avant d'être rapatrié ou bien mourir dans la méditerrané. Par ailleurs, des jeunes Africains, risquent tout, y compris leur vie, pour entreprendre un périple dangereux qui les fait traverser de multiples frontières et les redoutables flots de la Méditerranée. Ils nourrissent toujours l'espoir d'une vie meilleure. Ils perdent la vie, d'autres qui sont renvoyés chez eux, mais se rendent compte que leur vie là -bas ne sera pas forcément plus facile. Cependant, confrontés à un taux de chômage élevé et à des perspectives d'avenir peu reluisantes dans leur pays, des millions de jeunes Africains font encore le choix de l'émigration, souvent par des moyens illégaux. Ces déplacements de populations posent d'importants enjeux tant pour plusieurs gouvernements que pour la communauté mondiale (Mutume 2006).[1]

[1] L'histoire de "Dougoutigui Konaté de la tragédie libyenne à la mort à Lampedus": Jeune ivoirien, âgé seulement de 20 ans quitte sa ville natale à Samo/Bonoua au sud de la cote d'ivoire en 2010 après la crise ivoirienne décide de rejoindre Italie espérant une vie bien meilleure avec son frère Konaté Yacouba. Apres plusieurs difficulté et péril traverser des frontières au Niger jusqu'en Libye ont été appréhender par des belligérants du régime Kadhafi au nord de la Libye et ont été emprisonné pendant six mois. Dougoutigui et ses camarades ont été torturée chaque jour dans un pays sans la loi, ni droit de l'homme. Séquestré et dépouillé de tous, ils ne faisaient qu'appeler "allo papa et maman si vous ne nous envoyé pas d'argent ils vont nous tuer d'ici demain … "chacun d'entre eux devra s'acquitter de la somme de 1000 à 1500e pour sauver sa peau" … le policier "notre pays n'est pas un passoir public" suit à cela, trois personnes dans le groupe ont succomber à la torture et la maltraitance libyenne. La nuit tombé les policiers cherchaient donc à jeter les corps, le reste du groupe à réussir à s'échapper jusqu'au bord de la méditerranée…s'ils nous trouvent ici, on se jettent dans la mer dis-t 'il. Cependant, les

En revanche, le flux incessant et compliqué de l'immigration clandestine des Africains vers l'Europe reste un sujet d'intense controverse sur la scène internationale. Ce mouvement, souvent motivé par la recherche de meilleures opportunités économiques, l'évasion des conflits et l'amélioration des conditions de vie, soulève plusieurs défis pour les pays d'origine autant que pour les pays d'accueil. L'ONU, en tant qu'acteur majeur dans la gouvernance mondiale de la migration, joue un rôle crucial dans la gestion et la régulation de ces flux migratoires. Toutefois, la question demeure : l'ONU at-elle manqué à sa mission de réguler l'immigration clandestine africaine vers l'Europe? ou sagit-il d'un problème complexe nécessitant des solutions novatrices et coordonnées (UNHCR 2020).

Cet article a pour but d'examiner les actions entrepris par l'ONU face à ce flux migratoire, d'évaluer leurs efficacités et leurs limites, tout en réfléchissant aux directions et méthodes à adopter dans le futur. En analysant les mesures politiques et les structures législatives établies par l'ONU, ainsi que leurs conséquences concrètes, nous essayons de trouver une réponse à la question suivante : L'ONU est-elle confrontée à des défaillances ou à des défis dans sa régulation de l'immigration illégale des Africains vers l'Europe dans les pays de transit et le pays d'accueil ?

2. MÉTHODOLOGIE

L'étude s'accentue sur l'immigration clandestine des africains vers l'Europe dont l'objectif est de ressortir les enjeux majeurs de l'organisation des nations unies ONU, haut-commissariat des refugies HCR, et la communauté international face à ce défi imminent pour sauver l'humanité dans les pays de transit (Maghreb) et dans la méditerranée dont leur principale tâche est le maintien de la paix et la sécurité mondiale. Comme mentionner au référence[1] "L'immigration risque de connaître un déclin puisque l'essor démographique fulgurant dans le monde arabe

jours passaient Dougoutigui commençais à s'affaiblir jusqu'à ce qu'ils embarquent pour la traverser sur Lampedusa (Italie). Ils passaient deux jours au milieu de la méditerranée, secouru par les médecins sans frontières il fut hospitalisé en service de réanimation de l'hôpital de Lampedusa (Italie) et trois jours plus tard Dougoutigui a perdu connaissance suite à une hémorragie interne et a succombé la torture libyenne par suite.

est désormais terminé". C'est ce que Philippe Fargues a déclaré en 2000 dans son livre "Générations arabes, l'Alchimie du nombre". Malgré une augmentation de la saisie et plus tard, l'immigration ne semble pas marquer de pause. Effectivement, l'Afrique tropicale a pris le flambeau. À ce stade, malgré d'efforts pour maîtriser le flux migratoire, ce phénomène perdure malgré toutes les tentatives de résolution. En dépit de tous les risques, des jeunes filles et garçons persistants à traverser le désert du Sahara ainsi que la Méditerranée.

En effet, l'ONU et la communauté international ont-elles échoué à leurs vocations de sauvetage ou elles ont des défis à relever malgré les efforts fournis pour garantir l'humanité dans cet exode vers l'Europe…

Il sera utile pour nous d'étudier les causes profondes de ce déplacement des africains vers l'Europe, d'abord dans le pays d'origine, les difficultés et la maltraitance dans les pays de transit, et le sort réservé aux migrants dans les pays d'accueil. Les guerres civiles provoquées par la soif de pouvoir de certains dirigeants africains en n'est la principale cause de demande d'asile, Conflits armés, persécutions et violations des droits de l'homme dans les pays d'origine, disparités économiques et absence d'opportunités dans les pays en voie de développement. Les fluctuations climatiques motivent des populations à se déplacer en raison de catastrophes naturels ou de la désertification.

En revanche, important de savoir le calvaire des migrants dans les pays de transit qui un point essentiel dans cette mythologie au vu de la communauté internationale et de l'ONU, dans le Maghreb notamment la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et la Libye sont la cause de violation des droits de l'homme. La torture de la peau noirs est un divertissement absolu ainsi que le racisme, la xénophobie et l'exploitation par les passeurs et de diverses variantes de violence… Bien qu'à travers le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'ONU s'applique à protéger les droits des migrants tout en procurant de l'aide humanitaire. Des accords internationaux, tel que le Pacte mondial sur les migrations adopté en 2018, visent à renforcer la coopération entre les pays. L'Union européenne a mis en place des dispositifs tels que Frontex pour contrôler les frontières, néanmoins, l'approche orientée vers la sécurité de ces actions est souvent exposée à controverse. D'où l'on se pose la question de savoir,

Qu'en est-il pour les migrants dans les pays de destinations? (Koser & Laczko 2019).

En outre, Les migrants africains sont majoritairement attirés par certains pays européens disposant de politiques d'accueil solides ou étant des lieux prisés pour diverses raisons, comme les perspectives économiques, une stabilité politique ou leur situation géographique relative à l'Afrique, en particulier ceux qui étaient auparavant sous colonisation, la France est l'une des principales destinations pour les migrants en provenance d'Afrique. Paris et d'autres grandes villes hébergent une grande diversité de communautés africaines. L'Espagne, en particulier par le moyen des enclaves de Ceuta et Melilla, a fonctionné comme point d'entrée pour les migrants venant du Nord de l'Afrique, incluant des pays tels que le Maroc, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Les côtes espagnoles restent un passage essentiel.

L'Italie, le sud du pays qui comprend la Sicile et la Calabre, constitue également une destination importante pour les migrants africains qui traversent la Méditerranée. Cependant l'intégration des migrants reste un facteur indescriptible dans le pays accueille. En Europe, l'attitude à l'égard des migrants africains varie d'un pays à l'autre. La condition de vie dans les centres d'accueil peut parfois être insatisfaisante et l'insertion socio-économique tout comme l'accès à l'emploi peut représenter un enjeu. Ces derniers temps, plusieurs pays ont renforcé leurs politiques d'immigration compliquant ainsi les conditions d'accueil et d'insertion des migrants.

Selon un rapport du HCR, à l'OIM, à leurs collaborateurs et à plusieurs gouvernements, ils ont intensifié les services de protection et d'assistance essentielles, ainsi que les procédures d'identification et d'orientation. Bien que la communauté mondiale ait pris des engagements pour préserver des vies et corriger les vulnérabilités en accord avec le droit international, les trois entités rappellent que l'intervention internationale actuelle laisse à désirer.

3. RÉSULTATS

Le résultat de notre article consiste brièvement à faire lumière sur toutes les difficultés que traversent les migrants depuis leurs pays de départ pour des raisons difficile et inapproprié vers l'Europe. En effet, ces déplacements sont souvent très périlleux qui coute même souvent la vie de certaines personnes sur le chemin, l'exploitation et violations des droits humains des migrants aux vu de la communauté international et l'ONU. Le HCR a pour rôle principale de venir en aide à ses personnes qui se trouvent dans les conditions extrêmement difficiles dans les pays de transit dont ils ne respectent aucun droit de l'homme, ni la protection civile et aussi la sécurité. La migration est un phénomène très complexe dont elle est créée par plusieurs sources. Notamment les Conflits armés, persécutions et violations des droits de l'homme dans les pays d'origine, Inégalités économiques et manque de perspectives dans les pays en développement. Changements climatiques qui poussent des populations à migrer en raison de catastrophes naturelles ou de la désertification.

De ce fait, l'ONU et la communauté international qui par des conventions ont la lourde responsabilité des sauvegarde l'humanité sont incontestablement impuissant aux regards de ses pays qui n'appliquent pas la charte de ses conventions dont ils sont membres. En effet, les pays arabes tel que la Libye, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie sont aujourd'hui un territoire ou il n'y a aucun droit de protection des migrants, et pendant ce temps l'OIM continue de faire des dons d'aide humanitaire à ses pays pour les migrants. Au cours des 10 dernières années, plus 5600 personnes ressortissants de l'Afrique de l'ouest et du centre ont perdu la vie pour cause de violence et de maltraitance dans le monde arabes (IOM 2020).

Cependant, les états dont la population tienne le sort des accords qui garantissent les libres circulations tel que En 2007, l'HCR est intervenu sur plusieurs aspects pour préserver la possibilité de déposer des demandes d'asile. Tout d'abord, le Haut-Commissariat s'est engagé à garantir l'application du droit international en offrant son aide aux États afin qu'ils disposent des cadres juridiques adéquats et des capacités administratives essentielles pour satisfaire aux obligations de protection internationale qui leur incombent selon la Convention de 1951, le Pro-

tocole de 1967 et/ou les normes internationales et régionales associées reste indifférent (Appel global UNHCR 2007).

En claire, il faut donc retenir dans se résumer que le droit international, la protection internationale, la sécurité international, et le respect des droits de l'homme des pays membres de l'organisations des nations unies reste inapplicable dans plusieurs pays du nord de l'Afrique notamment dans le monde arabe relative aux flux de l'immigration des ouest Africains pendant leurs traverses pour l'Europe.

3. 1. Les défis majeurs de l'ONU face à l'immigration clandestine

Le sujet de l'immigration illégale de l'Afrique vers l'Europe et le rôle joué par l'ONU dans sa régulation est clairement complexe et présente de multiples facettes. Effectivement, divers facteurs économiques, sociaux, politiques et environnementaux stimulent l'immigration illégale, notamment de l'Afrique vers l'Europe. L'augmentation des disparités, des conflits, des changements climatiques et du manque d'opportunités de développement dans divers pays africains stimule l'effet migratoire. L'ONU a tenu plusieurs discussions sur la manière de gérer cette crise migratoire, mais souvent, les mesures prises restent inadéquates au regard de l'importance du problème (UNHCR 2020).

On assiste à un manque de coopération internationale, L'ONU se heurte à des divergences d'intérêts entre les pays d'accueil (souvent l'UE) et les pays d'origine. Les pays de l'UE adoptent parfois des politiques migratoires strictes qui limitent l'accès aux voies légales de migration, tout en favorisant des politiques de contrôle des frontières, ce qui augmente les risques pour les migrants et les poussant à emprunter des routes dangereuses. Instabilité et gouvernance fragile dans les pays d'origine, Dans certains pays africains, l'instabilité politique et les conflits empêchent des solutions durables. De plus, la corruption et la faiblesse des institutions compliquent la mise en œuvre des programmes d'aide.

En outre, l'absence de solutions globales coordonnées, bien que l'ONU ait essayé de mettre en place des solutions globales (par exemple, le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière adopté en 2018), il y a un manque de mécanismes efficaces de coopération internationale sur la gestion des flux migratoires (UN 2018).

Pour répondre à ces défis, il est essentiel pour nous d'adopter une approche novatrice qui inclut une coopération plus étroite entre les pays d'origine, de transit et d'accueil. Quelques pistes peuvent être explorées, le renforcement des partenariats régionaux, Il est crucial d'améliorer les partenariats régionaux en Afrique et de développer des solutions adaptées aux contextes locaux. La mise en place de corridors migratoires légaux pour certaines catégories de migrants pourrait réduire la pression sur les flux illégaux. Soutien à la gouvernance locale et à la sécurité économique. Le renforcement des capacités des gouvernements africains à gérer leurs ressources et à assurer la sécurité interne est fondamental pour limiter les causes profondes de la migration. L'amélioration des mesures humanitaires sur le terrain, Les efforts humanitaires doivent être intensifiés, notamment pour offrir une protection aux migrants vulnérables en transit, améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés et garantir l'accès à des services de santé et d'éducation (Dewan 2019).

Simultanément, les réformes en cours à l'ONU, particulièrement celles concernant les interventions humanitaires et spécifiquement les situations de déplacement interne, incitent le HCR à développer de nouvelles méthodes et stratégies pour devenir un collaborateur plus adaptatif, plus efficace, plus fiable et mieux intégré dans l'étendue du système des Nations Unies (Appel global UNHCR 2007).

3. 2. Les frontières de la collaboration à l'échelle mondiale

La coopération internationale est un concept clé dans les relations internationales, visant à favoriser la collaboration entre les pays pour résoudre des problèmes mondiaux communs. Cependant, plusieurs limites peuvent entraver son efficacité. En effet, L'émigration des Africains vers l'Europe est principalement motivée par la pauvreté, les inégalités économiques et l'instabilité sociale. Cependant, la coopération entre l'Union européenne et l'Afrique n'a pas toujours réussi à s'attaquer de manière efficace à ces causes profondes. Des initiatives telles que le Fonds Fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (2015) vise à stimuler la croissance économique et à combattre les origines de l'immigration illégale en Afrique. Toutefois, ces actions ont été signalées pour leur manque

d'impact direct sur la réduction des flux migratoires et pour leur préférence donnée à la surveillance des frontières au lieu de solutions solides à long terme (Commission Européenne 2015).

En outre, Chaque État agit selon ses propres intérêts nationaux, qui ne coïncident pas toujours avec les objectifs de la coopération internationale. Par exemple, les contraintes économiques, géopolitiques ou sécuritaires peuvent pousser une nation à se concentrer sur ses besoins internes plutôt que sur les buts collectifs. L'accord de Paris sur le climat (2015) est un cas d'étude pertinent : malgré l'adhésion de certains pays, ils ont par la suite manifesté des réticences à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour protéger leur croissance économique (Coicaud 2007).

Relative a ses limites de coopérations, la question de la diversité culturelle et idéologique reste un point essentiel. La collaboration peut être rendue complexe en raison de la variété des régimes politiques, des principes et des traditions d'un pays à l'autre. Les nations peuvent adopter des perspectives très divergentes sur des thèmes comme les droits humains, la démocratie ou la préservation de l'environnement.[2]

En effet, Les conventions de collaboration entre l'Europe et l'Afrique, à l'image du Pacte de Marrakech en 2018 ou d'initiatives comme le Fonds Fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique, visent généralement à renforcer la sûreté des frontières et à combattre l'immigration clandestine. Cependant L'Union européenne a une propension croissante à confier la gestion de l'immigration en Afrique à des pays tiers, en établissant des conventions avec des nations telles que le Maroc, la Libye ou le Niger. Néanmoins, cela suscite des inquiétudes quant à la responsabilité des États européens concernant les droits des migrants et l'aide humanitaire. L'externalisation pourrait aussi entraîner des planifications de " sursis " qui ne répondent pas véritablement aux exigences des migrants et réfugiés. En somme, bien que des efforts de coopération entre l'Europe et l'Afrique soient déployés en matière de gestion migratoire, ces démarches se heurtent souvent à des différences de priorités, des inégalités économiques, des violations des droits humains et divers

[2] Exemple: Les débats sur les droits humains à l'ONU, où certains pays, notamment en Afrique ou en Asie, peuvent adopter des positions différentes de celles des pays occidentaux (Huntington 1996).

problèmes politiques internes en Afrique. Dans le but d'améliorer leur efficience, ces collaborations devraient chercher à s'attaquer aux causes profondes de l'immigration, à améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine et à garantir un traitement plus humain des migrants (Human Rights Watch 2019). En claire, les *états* européennes ne font pas preuves de rigueur et de sérieux dans la coopération international entres les *états* de l'Afrique pour des raisons de défense d'intérêts.

3. 3. Souveraineté des États : Manque d'une politique migratoire globale obligeante

L'absence d'une politique migratoire continentale unifiée et obligatoire, couplée à la souveraineté des nations africaines sur les questions de migration, soulève des défis particuliers. Effectivement, malgré les défis significatifs posés par la migration à l'échelle continentale, il n'y a pas d'entité politique ou juridique unifiée et obligatoire pour réguler les mouvements migratoires sur le continent. Par conséquent, chaque pays africain a le droit de définir ses propres lois en matière d'immigration (Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières 2018). Ce traité, bien qu'il ne soit pas contraignant, a pour mais de renforcer la coopération internationale sur les questions migratoires et de garantir le respect des droits humains tout en sauvegardant la souveraineté nationale.

En effet, La gestion des enjeux migratoires est constamment ancrée dans le principe essentiel de la souveraineté des États africains. Chaque pays paie à l'autorité de mettre en place sa propre politique d'immigration sans devoir se conformer à une législation internationale contraignante. En raison des différents scénarios politiques, économiques et de sécurité sur le continent, les pays africains choisissent des approches distinctes en ce qui concerne la migration. Par exemple, certaines nations adoptent des mesures strictes de contrôle des frontières, tandis que d'autres privilégient des approches plus permissives, dans le but d'accueillir des migrants issus d'autres régions du continent (UN 2016).

Un décret des Nations Unies destiné à renforcer la coopération mondiale dans le domaine de la gestion des crises migratoires et de la protection des droits des migrants.

En outre, Des démarches régionales, telles que celles instaurées par l'Union africaine (UA), ont pour objectif de favoriser la collaboration en matière de migration. Cependant, elles font souvent défaut de dispositifs juridiques contraignants. Effectivement, des mécanismes tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) ou le Protocole sur la libre circulation des personnes, ainsi que le droit de séjour et de résidence (adopté en 2018) visent à encourager plutôt qu'à contraindre. L'objectif principal est de promouvoir la libre circulation et la protection des droits des migrants, même s'ils ne détiennent pas le pouvoir d'exiger l'application uniforme de ces principes dans les États (Charte africaine des droits de l'homme et des peuples 1981). Bien qu'elle garantisse des droits fondamentaux aux migrants, elle ne comporte pas de mécanismes contraignants pour gérer la migration dans toute l'Afrique.

Par ailleurs, le protocole de libre circulation a été instauré par l'Union africaine en 2018 et figure parmi ses initiatives majeures destinées à faciliter la libre circulation des personnes en Afrique sans entravée. Toutefois, une partie importante des États membres n'a pas encore ratifié ce protocole, rendant ainsi son application facultative. Son but est de promouvoir la libre circulation en Afrique, cependant son application ne prévoit pas de mesures coercitives. L'absence de politiques migratoires restrictives, surtout pour ceux qui tentent de traverser le désert ou la mer Méditerranée, alimente aussi l'exploitation des migrants. Des réseaux de trafiquants exploitent cette situation, profitant de milliers de migrants en Afrique et entraînant des drames humains fréquents (Protocole de la libre circulation des personnes 2018). Ce protocole encourage la libre circulation des personnes au sein de l'Union africaine, mais reste largement non ratifié et non contraignant. La diversité des motifs migratoires renforce la complexité de la gestion des migrations en Afrique. Les migrations peuvent résulter de facteurs économiques (tels que la pauvreté et l'absence d'opportunités), politiques (comme les conflits armés et les guerres) ou environnementaux (par exemple, le changement climatique et l'érosion des sols). Fréquemment, le manque

d'une stratégie efficace de collaboration et de contrainte entrave la gestion de ces flux, notamment pendant les périodes de crises politiques et humanitaires (Pacte africain sur les migrations 2018). Ce pacte vise à renforcer la coopération sur la gestion des migrations, mais sa mise en œuvre reste optionnelle pour les États.

4. DIVERGENCE DES INTÉRÊTS ENTRE PAYS D'ORIGINE, DE TRANSIT ET D'ACCUEIL

La question des divergences d'intérêts entre les pays d'origine, de transit et d'accueil dans le contexte de l'immigration africaine est une problématique complexe qui met en évidence les tensions géopolitiques, économiques et sociales. Chaque nation a ses propres priorités et défis liés à la gestion de l'immigration, rendant complexe la formulation de politiques migratoires uniformes, tant au niveau régional qu'international. La plupart des migrants viennent de pays de la région sub-saharienne d'Afrique, où ils sont constamment confrontés à des enjeux économiques, sociaux, politiques et environnementaux. Ces nations se concentrent essentiellement sur les causes profondes de la migration et sur les bénéfices que leurs ressortissants pourraient tirer de ce processus. En effet, manière historique, les migrants considèrent cette sous-région comme un espace économique caractérisé par une activité commerciale florissante de biens et de services, ainsi que par la libre circulation des personnes (Adepoju 2003). L'adoption récente de l'Approche commune de la CEDEAO en matière de migration met en évidence le droit à la libre circulation des individus comme étant au cœur de sa politique d'intégration. Elle prend également en compte l'influence de l'immigration légale sur le développement d'une sous-région, l'importance de synchroniser les politiques migratoires et de combattre le trafic d'êtres humains, l'équilibre homme/femme parmi les populations migrantes, ainsi que la protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, car La stratégie d'intégration de l'Approche commune avec l'accent sur le droit fondamental à la libre circulation des personnes (Adepoju 1983). Les pays d'origine ont généralement pour mission de garantir la sécurité de leurs ressortissants lors de leur migration et de les défendre contre toute forme d'abus ou d'exploitation. Cependant, les

pays d'origine ne disposent généralement pas des moyens nécessaires pour garantir la sécurité de leurs citoyens en dehors de leurs frontières.

En outre, Les pays de transit, qui agissent comme des étapes pour les migrants se rendant en Europe ou ailleurs, ont des préoccupations nuancées. Ils se trouvent souvent dans une posture délicate : d'une part, leur rôle est considéré comme un catalyseur économique, mais d'autre part, ils sont soumis à des contraintes globales pour maîtriser les vagues de migration irrégulière (Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières 2018).

L'Europe encourage régulièrement les nations de passage comme la Libye, le Maroc ou la Tunisie à renforcer leurs vérifications aux frontières afin d'éviter les mouvements migratoires vers l'Europe. Ces pays peuvent demander une aide financière et établir des partenariats pour renforcer leur collaboration. Les flux migratoires peuvent mettre à rude épreuve les ressources déjà limitées de ces pays hôtes, notamment en ce qui concerne les infrastructures, les prestations sociales et le marché de l'emploi. Toutefois, ces pays peuvent également bénéficier économiquement des migrants qui traversent leurs territoires.

En sommes, Les pays accueillants, souvent localisés en Europe, en Amérique du Nord ou dans d'autres régions du monde, sont confrontés à des défis liés à l'intégration des migrants, y compris ceux en provenance de l'Afrique. Les facteurs économiques, de sécurité, démographiques et humanitaires influencent souvent les intérêts des hôtes des nations. En particulier en Europe, sont très vigilants face aux risques de sécurité liés à l'immigration illégale et aux menaces perçues comme le terrorisme ou la criminalité organisée. Ils voient les migrants comme une source potentielle de travail indispensable. L'immigration est souvent un sujet de controverses politiques, les partis et les habitants locaux étant souvent en désaccord sur l'intégration des migrants et le nombre approprié de personnes à accueillir. Les pays accueillants se retrouvent souvent dans la situation complexe de devoir jongler entre leurs obligations humanitaires et les enjeux internes liés à l'harmonie sociale (Charte africaine des droits de l'homme et des peuples 1981).

4. 1. Stratégie contre les circuits de trafic de personnes et de maltraitance d'êtres humains

La lutte contre le trafic d'êtres humains et les passeurs, notamment en ce qui concerne la migration clandestine des Africains vers l'Europe, présente une complexité qui couvre des dimensions humanitaires, criminelles, économiques et diplomatiques. Ces organisations criminelles exploitent le désespoir des migrants en offrant des chemins potentiels vers l'Europe contre de grosses sommes d'argent. Ces groupes exploitent souvent les vulnérabilités des systèmes de contrôle aux frontières pour faciliter l'immigration illégale, étant structurés de façon performante. L'exploitation sexuelle, le travail forcé et la servitude moderne à travers la prostitution de personnes sont des réalités liées aux réseaux de trafic, se déroulant en parallèle avec le commerce illicite des migrants. Cette exploitation vise principalement les migrants en provenance d'Afrique, en particulier les femmes et les enfants (La Convention de Palerme 2000). Adoptée par les Nations Unies, elle est l'un des principaux instruments internationaux pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Elle encourage la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination pour démanteler les réseaux criminels.

En effet, Sur leur chemin vers l'Europe, les migrants africains font face à de nombreux périls, y compris des agressions physiques et psychologiques, la contrainte à la prostitution, le commerce d'êtres humains et le danger mortel associé aux traversées hasardeuses (comme dans des bateaux de fortune). Les réseaux de trafic illégal profitent souvent de leur situation difficile, des obligations de travailler dans des conditions déplorables ou de payer des montants exorbitants. Des abus commis à l'égard des migrants, tels que des détentions illégales, des violences physiques et des extorsions financières, ont été attribués aux autorités de transit comme celles en Libye. L'Union européenne (UE) a élaboré plusieurs stratégies pour combattre les réseaux de trafic et la traite des êtres humains, entre autres, la Stratégie globale de l'UE sur la migration et la Politique européenne de voisinage. Ces actions ont pour but d'améliorer la collaboration avec les pays africains concernant la gestion migratoire, de renforcer les contrôles aux frontières et d'appuyer les pays d'origine et de transit.

Pour dissuader les migrants sans papiers en Méditerranée et dans les pays de passage, l'Agence européenne des gardes-frontières et des garde-côtes (Frontex) réalise des missions de contrôle et de gestion des frontières. Toutefois, la problématique des droits humains et de la sauvegarde des migrants demeure un enjeu. L'agence européenne de coopération policière mène des enquêtes contre les groupes criminels impliqués dans le trafic d'êtres humains. Pour détruire ces réseaux, les responsables policiers européens collaborent avec les forces de sécurité africaines ainsi que les entités internationales (Directive européenne 2011). Ce texte législatif de l'UE vise à prévenir la traite des êtres humains et à protéger les victimes. Il insiste sur la nécessité de renforcer la coopération internationale et de renforcer les sanctions contre les trafiquants.

L'OIM occupe une position essentielle dans la gestion des migrations illégales. Elle se consacre à des actions destinées à protéger les migrants vulnérables et à lutter contre la traite des êtres humains. Elle fournit également des renseignements sur les trajectoires migratoires et les dangers qui y sont liés aux migrants africains, tout en mettant l'accent sur le retour volontaire et la réintégration des migrants dans leur patrie (IOM 2024).[3]

5. LES ÉCHECS DE L'ONU DANS LA GESTION DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

On reproche souvent à l'ONU son incapacité à fournir des solutions pérennes aux racines de l'immigration clandestine. Malgré la mise en place des programmes de développement, des éléments tels que la misère, l'instabilité politique, les affrontements et l'absence de perspectives économiques dans certaines parties de l'Afrique continuent d'inciter les jeunes à tenter des traversées périlleuses à travers la Méditerranée. Il arrive que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour

[3] L'Organisation internationale pour les migrations publiques des rapports détaillés sur les flux migratoires, les conditions de vie des migrants et les actions menées pour lutter contre les réseaux criminels de passeurs. Ces rapports fournissent également des informations sur les tendances en matière de migration clandestine, particulièrement en Afrique (IOM 2024).

les réfugiés (HCR), qui agissent à travers leurs diverses entités, prennent conscience de leur déficit de dialogue avec les États membres, notamment en ce qui concerne l'Europe et l'Afrique. L'absence d'un cadre juridique et politique homogène, couplée à l'insuffisance de coopération entre les nations africaines, européennes et autres entités, complique la gestion de l'immigration (IOM 2024).

L'ONU est en effet fréquemment mentionnée pour ses lacunes dans la défense des droits de l'homme des réfugiés et des migrants. On rapporte fréquemment des atteintes aux droits de l'homme, des arrestations injustifiées et la souffrance infligée aux migrants par certains États. L'ONU a généralement un périmètre d'action limité, surtout quand il n'existe pas de dispositif contraignant pour les pays qui ne respectent pas les accords internationaux. L'ONU n'a pas su mettre en place des mécanismes efficaces pour garantir le rapatriement des travailleurs migrants dans leur pays natal, ni pour proposer des conditions d'hébergement adéquates à ceux qui ont réussi à revenir. Cette situation entraîne un cycle ininterrompu de migration illégale, où beaucoup d'individus tentent de nouveau de fuir leur patrie, fréquemment dans des conditions dangereuses. En dépit des actions de l'ONU pour lutter contre l'immigration illégale, ces initiatives sont souvent entravées par un manque de financement approprié et d'effectifs nécessaires à la mise en œuvre de projets durables dans les pays d'origine et de passage. Sans un appui financier pérenne, les actions de l'ONU tendent à être dispersées et peu efficaces (The Global Compact for Migration 2018). Ce pacte, adopté par l'ONU, visait à promouvoir une approche plus humaine et coordonnée de la gestion de la migration. Toutefois, certaines critiques estiment qu'il n'a pas été suffisamment contraignant, ni mis en œuvre de manière cohérente pour traiter les causes profondes de l'immigration clandestine.

5. 1. L'inefficacité des accords internationaux

La question de l'inefficacité des accords internationaux liés à l'immigration clandestine depuis l'Afrique est un sujet délicat qui provoque de nombreux débats, particulièrement en termes d'accords multilatéraux regroupant l'Union européenne (UE), les Nations Unies (ONU)

et les nations africaines. Cette inefficacité peut avoir plusieurs causes, et de nombreuses conventions ont été au centre de discussions sur leur efficacité ou leurs insuffisances (ONU 2018).

Malgré l'intention de contrôler la migration clandestine, l'application de nombreux accords internationaux reste inefficace. Les systèmes de surveillance sont souvent défectueux, permettant aux États de ne pas tenir leurs promesses. Par exemple, les engagements concernant la réintégration des migrants ou la protection des droits de l'homme ne sont pas toujours respectés dans la pratique.

Ensuite, L'inadéquation des traités internationaux découle fréquemment de l'écart d'intérêts entre les pays d'origine (surtout africains) et les pays hôtes (essentiellement européens). Les nations hôtes peuvent mettre en place des lois d'immigration rigoureuses (comme des politiques de réadmission), sans tenir compte des inquiétudes des pays d'origine ou de transit, telles que la qualité de vie ou les raisons fondamentales de la migration.

De ce fait, Plusieurs accords internationaux s'accent sur la régulation de l'immigration, sans évaluer les raisons fondamentales de la mobilité des personnes, comme la misère, le chômage, l'instabilité politique ou les conflits en Afrique. Les pays africains demandent régulièrement de l'aide pour le développement et des solutions économiques à l'échelle locale, mais ces demandes ne sont pas toujours intégrées dans les accords. D'où on pourra citer plusieurs exemples d'accords internationaux inefficaces – Le Pacte mondial pour les migrations (2018), Le Partenariat de Rabat (2006), L'accord de Khartoum (2014).

A titre d'exemple Les accords bilatéraux UE-Afrique: L'Union européenne a signé plusieurs accords bilatéraux avec des pays africains, principalement sur la gestion de la migration. Ces accords incluent souvent des clauses de réadmission, mais ont été jugés inefficaces dans la mesure où ils ne prennent pas suffisamment en compte les droits des migrants ni les réalités socio-économiques des pays africains. Par ailleurs, ces accords sont parfois perçus comme une manière pour l'Europe de " externaliser " sa gestion de l'immigration, sans investir réellement dans des solutions à long terme pour les pays d'origine.

En revanche, Les traités internationaux concernant l'immigration se concentrent principalement sur les procédures de réadmission des

migrants, sans toutefois assurer que les individus renvoyés seront efficacement réintégrés dans leur pays d'origine. Les migrants de retour peuvent rencontrer divers défis, comme la stigmatisation ou la recherche d'un travail, qui pourraient les inciter à envisager un nouvel exil. Les conventions internationales relatives à l'immigration se concentrent généralement sur la gestion des frontières, sans proposer de solutions systémiques pour réguler les flux migratoires de manière légale et organisée. Cela conduit à une augmentation de l'immigration clandestine, où les migrants sont contraints d'utiliser des passeurs et d'emprunter des routes dangereuses.

5. 2. Faible application des conventions internationales sur les refuges et les migrants

Des traités internationaux comme la Convention de Genève de 1951 et son Protocole de 1967 ont joué un rôle crucial dans la définition des droits des réfugiés et l'établissement des obligations internationales auxquelles les États doivent se conformer. Toutefois, plusieurs facteurs freinent l'application concrète de ces accords dans divers pays. Quelques États sont manquants: Certaines nations ne sont pas parties à la Convention de Genève ou ont mis en place des réserves qui restreignent leur implication. Malgré la ratification des traités internationaux, certaines nations mettent en œuvre des politiques restrictives qui entrent en contradiction avec l'essence même de ces accords.

En effet, Les migrants africains ont subi de nombreuses violations de droits lors de leur périple vers l'Europe dans les pays arabes, en raison d'une faible mise en œuvre des traités internationaux, malgré leur droit à la liberté de mouvement. Au Maroc, en Libye et en Tunisie, les migrants ouest-africains vivent un véritable enfer, à l'image de l'histoire de DOUGOUTIGUI. Konaté mentionné précédemment en est un exemple éminent. Pas de respect de droit de l'homme, pas de sécurité, et pas de nourriture. Au-delà de la traite humaine, ils subissent des mauvais traitements et nombre d'entre eux se retrouvent en détention ou sont renvoyés dans leurs pays d'origine dans des conditions épouvantables. Fin 2024, la Guinée, le Nigeria et la Côte d'Ivoire ont reçu leurs citoyens rapatriés de ces pays. Malgré l'existence de conventions et d'accords in-

ternationaux consacrés à la défense des droits des réfugiés et des migrants, plusieurs facteurs conduisent à leur application limitée, voire à leur transgression.

En outre, La Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967: Ces documents forment la base du droit international concernant la protection des réfugiés. Néanmoins, de nombreux États, en particulier ceux confrontés à d'importantes crises migratoires, ne respectent pas systématiquement leurs engagements. Dans plusieurs situations, y compris les mesures d'expulsion forcée ou de rétention des réfugiés, on constate une absence d'action ou un manque de sincérité dans la mise en œuvre de ces traités (Hathaway 2005).

Par conséquent, Les violations des droits humains relatifs aux migrants et aux réfugiés: Des violations incessantes des droits humains touchent les migrants et les réfugiés à travers diverses parties du monde, comme l'abus de pouvoir dans les camps de réfugiés, les renvois forcés et des tactiques frontales qui compromettent leur sécurité et leur respectabilité. Il peut y avoir des cas où l'inefficacité dans l'application des traités internationaux est liée à l'insuffisance d'institutions internationales, comme le HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), qui, souvent, manque de moyens et d'autorité pour contraindre les nations à respecter leurs promesses. De plus, les organisations de la société civile rencontrent des entraves dans leur combat pour les droits des réfugiés et des migrants, entravant effectivement l'efficacité de leurs actions.

5. 3. Quelles perspectives pour une meilleurs gestions de l'immigration clandestine

L'Organisation des Nations Unies, consciente de la prévalence des migrations et de la violence qui menacent la paix et la sécurité, envisage d'autres alternatives migratoires qui nécessitent la mise en œuvre de mesures appropriées, y compris celles mises en œuvre par la communauté internationale, par les gestionnaires de programmes visant à atteindre les objectifs de développement à long terme de l'ODD. Afin de surmonter les défis dans les pays de transit et de destination, les dirigeants de l'Union africaine estiment qu'une stratégie commune de gestion des mi-

grations soutenue par les pays d'origine doit être mise en œuvre. Cela nécessite le développement d'une approche globale, intégrée, coordonnée et équilibrée dont les objectifs, les politiques (Rouane & Koudjo 2019).

Les Nations Unies (2015) affirment que pour réduire le phénomène de la migration forcée et massive, des mesures appropriées doivent être prises, telles que la mise en œuvre par les dirigeants mondiaux de l'Organisation de débat sur le développement (DDO) pour lutter contre la pauvreté dans toutes ses manifestations et pour mettre fin à la faim dans le monde. Réunie à Alger, en Algérie, du 3 au 5 avril 2006, l'Union africaine fait la proposition suivante : " Afin de surmonter les défis et les obstacles qui se présentent dans le contexte de la migration vers les pays africains européens, il est nécessaire de mettre en place une stratégie commune de gestion des migrations qui soit associée aux deux pays d'origine. De transit et de destination, afin d'identifier des solutions équilibrées tenant compte des intérêts des nations touchées par ce phénomène. En réalité, tenter de résoudre le problème de la migration uniquement avec des moyens sécurisés serait vain. La nécessité d'une approche globale, intégrée, coordonnée et équilibrée dont les objectifs, les politiques et les actions doivent être intégrés au fil du temps est évidente.

Avec la mise en place des ateliers de conceptualisation des stratégies de migration et de développement en Afrique (MIDA), une stratégie globale de migration pour le développement est en marche depuis 2001, selon Mme Ndioro Ndiaye, directrice adjointe de l' Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) de 1999 à 2009 La mise en place des ateliers de conceptualisation des stratégies de migration et de développement en Afrique (MIDA), une stratégie globale de migration pour le développement est en cours depuis 2001, Les ressources humaines, intellectuelles et financières, cette stratégie vise à mobiliser les migrants africains, leurs pays d'origine et de résidence, et à valoriser le rôle des diasporas africaines dans le renforcement des capacités institutionnelles du continent (Rouane & Koudjo 2019).

L'ONU peut s'investir à la défense de droit de l'homme, la protection des migrants dans les pays de transit et de destination …mais il faut une formule essentielle de base des dirigeants africains pour stopper ou réduire l'hémorragie migratoire intracontinentale, extracontinentale et l'exode rurale tout en commencent par la lutte contre la pauvrette, l'in-

sertion des jeunes dans le tissu social, le renforcement des centres de formation.

6. CONCLUSION

La migration des Africains vers l'Europe, caractérisée par des voyages souvent tragiques à travers des pays de transit comme la Libye, le Niger ou le Maroc, met en évidence les limites de l'ONU dans la lutte contre un phénomène profondément enraciné dans les inégalités économiques, les conflits et les écarts d'opportunités en Afrique. Si l'on considère que l'on n'a pas réussi à prévenir efficacement les souffrances humaines et à protéger les migrants dans les pays de transit, il serait raisonnable d'en attribuer la responsabilité exclusive à l'ONU.

Les problèmes complexes auxquels l'organisation est confrontée sont la souveraineté des États, le manque de coopération internationale, le financement inadéquat et la montée des politiques d'immigration restrictives. La situation actuelle n'est pas nécessairement un échec, elle met plutôt en évidence la nécessité d'un renouvellement des politiques migratoires mondiales qui soient plus humaines, mieux coordonnées et plus sensibles aux réalités locales. Si les états membres fournissent le financement, l'ONU joue un rôle crucial à travers ses agences, telles que l'OIM et le HCR lui-même.

Malgré tous ses efforts, il ne parvient pas à protéger de manière adéquate les migrants africains dans les pays de transit vers l'Europe, où beaucoup sont confrontés à l'exploitation, à la violence et à la détention. Le rôle des migrants reste crucial, mais il doit être renforcé par une volonté politique internationale visant à faire de la migration une question de dignité humaine plutôt qu'une question de gestion de la sécurité.

En définitive Ce constat n'est pas tant un échec qu'un défi important qui nécessite une coopération accrue des États, une assistance aux pays de transit et la mise en place de voies de migration légale. Selon le rapport 2023 du HCR, les conditions sur les routes migratoires restent dramatiques, "marquées par des abus, des violences et un manque quasi total de protection" (HCR, 2023). La communauté internationale doit agir de manière coordonnée, humanitaire et durable pour que l'ONU puisse remplir son mandat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adepoju, Aderanti. 1983. Undocumented Migrations in Africa: Trends and Policies. *International Migration Review,* 21 (2), pp. 251–270.

Adepoju, Aderanti. 2003. *Migration in West Africa.* Lagos: Human Resources Development Centre.

Coicaud, Jean-Marc. 2007. Beyond the National Interest: The Future of UN Peacekeeping and Multilateralism in an Era of US Primacy. Washington, DC: United States Institute of Peace Press.

Commission Européenne. 2015. *Le Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique.* Bruxelles: Commission européenne.

Dewan, Shantanu. 2019. *Migration and Development: A Global Perspective.* Cambridge: Cambridge University Press.

Hathaway, James C. 2005. *The Rights of Refugees under International Law.* Cambridge: Cambridge University Press.

Human Rights Watch. 2019. *Morocco: Abuses of Migrants and Refugees.* New York: Human Rights Watch.

Huntington, Samuel P. 1996. *Le choc des civilisations.* Paris: Éditions Odile Jacob.

Koser, Khalid and Frank Laczko. 2019. *The Migration Crisis: Challenge and Opportunity.* Springer.

Mankou, Brice Arsène. 2021. "La migration des jeunes africains vers l'Europe : chance ou frein du développement de l'Afrique?" https://normandie-univ.hal.science/hal-03139435v1 (5.2.2026)

Mutume, Gumisai. 2006. L'émigration africaine : tensions et solutions. *Afrique Renouveau*, 19 (4), pp. 15–17.

Niang, Alassane. 2024. "L'immigration clandestine des jeunes africains : ce terrible voyage sans retour." https://fooyre.org/2024/11/17/limmigration-clandestine-des-jeunes-africains-ce-terrible-voyage-sans-retour/ (5.2.2026)

Rouane, Rachid and Adanou Koudjo. 2019. "Le phénomène migratoire en Afrique Quelles perspectives". *La Revue Africaine des Migrations Internationales* 2 (2).

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). 2007. *Appel global 2007.* Geneva: UNHCR.

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). 2020. *Global Trends: Forced Displacement in 2019.* Geneva: UNHCR.

United Nations. 2016. *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.* New York: United Nations.

United Nations. 2018. *Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration.* New York: United Nations.

United States Department of State. 2019. *Country Reports on Human Rights Practices.* Washington: U.S. Department of State.

DOCUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. 1981. https://www.legal-tools.org/doc/dd339e/ (19.2.2026)

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme). 2000.

Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la lutte contre la traite des êtres humains. 2011.

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. 2018. https://www.ohchr.org/fr/migration/global-compact-safe-orderly-and-regular-migration-gcm (19.2.2026)

Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'*établissement.* 2018.

RAPPORTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

International Organization for Migration (IOM). 2024. *World Migration Report 2024*. Geneva: International Organization for Migration.

International Organization for Migration (IOM). 2020. *World Migration Report 2020.* Geneva: International Organization for Migration.

Soumis: 3.11.2025.

Accepté: 10.3.2026.